

CONSEILS DES PARENTS

Crèches municipales du 11e

2024-2025

Introduction Bénédicte DAGEVILLE

Adjointe au Maire, en charge de la petite enfance



PARTICIPANT-E-S

MAIRIE DU 11e

Bénédicte DAGEVILLE Adjointe au Maire du 11e chargée de la petite enfance Ana E SILVA Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 11e

CASPE 11º Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11º et 12º arrondissements

Laurie DAHAN Cheffe de la CASPE

Pôle Familles et Petite Enfance

Claire CORDONNIER Cheffe de pôle

Corinne VELLY Coordinatrice Petite Enfance (secteur Nord)

Isabelle DUHAMEL Coordinatrice Petite Enfance (secteur Sud)



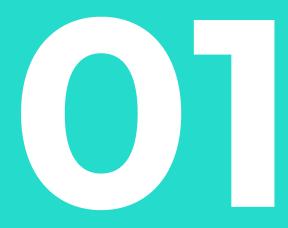
Conseil des parents – ordre du jour

Présentation du **Conseil des parents**

Election d'un.e ou plusieurs Président.e.s du Conseil

Présentation des acteurs de la petite enfance par la CASPE 11e 12e





Présentation du Conseil des parents NORD et SUD

Présentation du Conseil des parents **NORD et SUD**

Périmètre **Objectifs Fonctionnement** Calendrier



NORD et SUD - Périmètre

Les conseils des parents ont été lancés à la fin d'année 2010 dans le 11^e arrondissement.

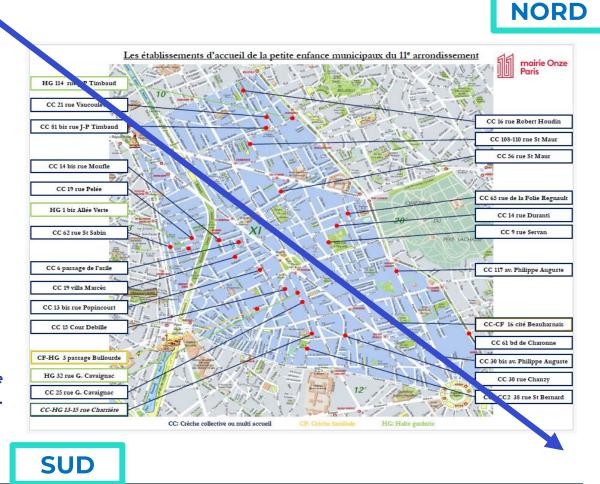
Ils se destinent aux crèches collectives municipales.

Initialement seulement ouverts aux crèches en régie, la Mairie du 11e les a ouverts aux crèches en gestion externalisée, ces dernières années.

Le 11e arrondissement compte 2 conseils des parents :

- Conseil des parents du Nord
- Conseil des parents du Sud

La ligne de partage entre les deux secteurs est le boulevard Voltaire.





NORD et SUD - Objectifs

instances de dialogue

- représentant.e.s des parents,
- le/la maire d'arrondissement ou son adjoint.e
- direction des familles et de la petite enfance (DFPE).

échanger autour de thèmes

que les parents souhaitent aborder

envisager la réalisation de projets d'intérêt collectif



ÊTRE REPRÉSENTANT.E DE PARENTS

AU SEIN DES CONSEILS DE PARENTS* POUR PARTICIPER À LA VIE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

LE PRINCIPE ET LE FONCTIONNEMENT **DES CONSEILS DE PARENTS**

Tous les parents peuvent être représentants.

Ces instances de dialogue permettent de réunir les représentant.e.s des parents qui se sont porté.e.s volontaires, le/la maire d'arrondissement et/ou son adjoint.e, la Direction des familles et de la petite enfance et les responsables d'établissements. Ces conseils se réunissent pour échanger autour des thèmes que les parents souhaitent aborder et envisager la réalisation de projets d'intérêt collectif.

LES MISSIONS

- · Être un relais d'information entre l'établissement et les parents.
- · Contribuer aux échanges entre familles, professionnel.le.s et représentant.e.s de la mairie d'arrondissement.
- Favoriser une réflexion collective autour de la petite enfance.
- Promouvoir l'émergence de projets d'intérêt collectif.
- Développer les liens et solidarités.
- Ces missions s'exercent dans le respect de la protection des données et images.

LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION

Tous les parents qui le souhaitent se portent volontaires auprès du/de la responsable de leur établissement. Une fois confirmé.e.s, les représentant.e.s se font connaître auprès des autres parents en communiquant leurs coordonnées. Un espace d'affichage dédié est à leur disposition, après accord du/ de la responsable dans le hall de l'établissement.

*Les conseils de parents circonscrits à un établissement s'appellent conseils d'établissement.





NORD et SUD – Fonctionnement (depuis 2020)

1 - Un appel à volontariat

réalisé auprès des parents volontaires pour être représentants au sein des établissements, il y a quelques semaines.

2 – Elections, lors du 1^{er} conseil (décembre)

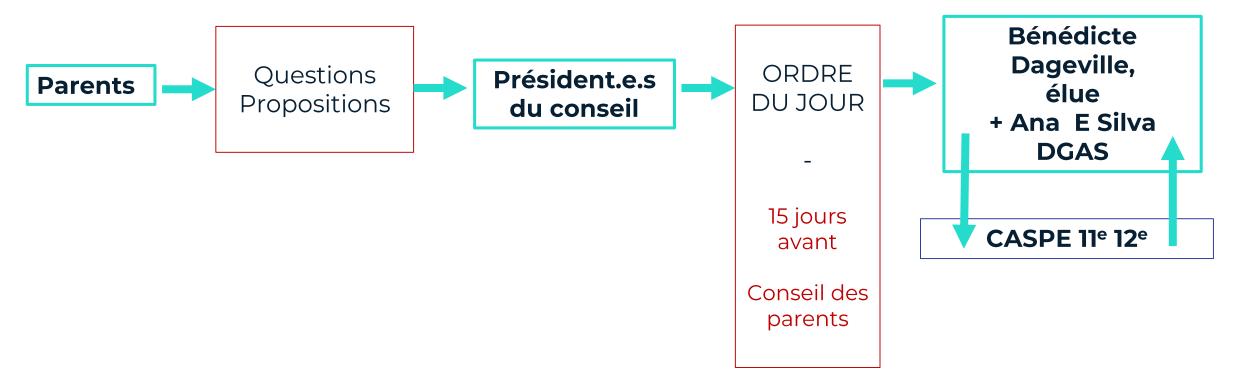
Les parents, membres élisent un-e ou plusieurs président-e-s au cours de la 1ère séance de leur conseil.







NORD et SUD – Fonctionnement - Conception de l'ordre du jour et échéances





NORD et SUD – Fonctionnement – Le jour du Conseil des Parents

Président.e.s du conseil

Bénédicte Dageville Elue + Ana E Silva DGAS

Jour J

Conseil des parents

Mairie du 11e

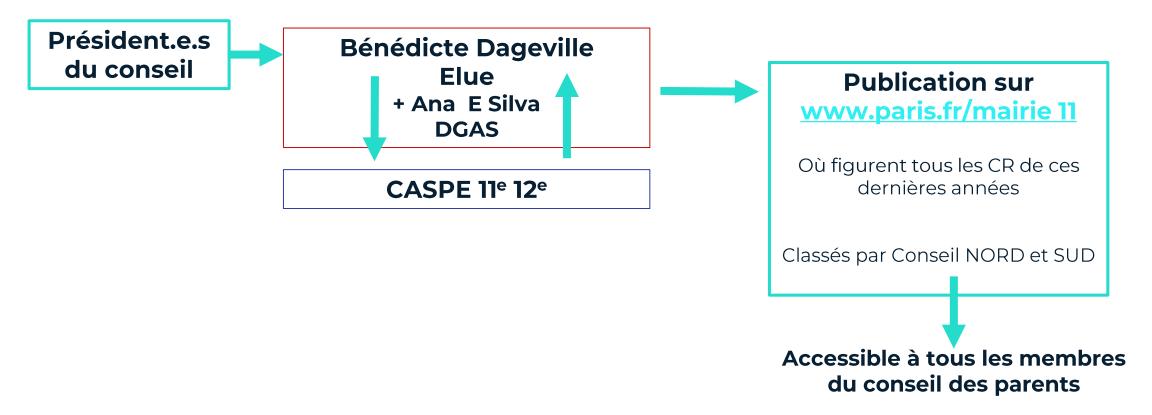
ou

Visio

CASPE 11e 12e



NORD et SUD - Fonctionnement - Elaboration du CR





NORD et SUD – Fonctionnement - Thèmes et questions fréquentes

Fonctionnement des établissements	Vie des établissements	Sujets actualité
Commission d'attribution Budget Tarification Personnel Travaux Sécurité dans établissements Horaires	Alimentation Hygiène Santé Pédagogie Participation des parents Propositions d'animation	Couches lavables Qualité de l'aire dans établissements Principes de mise en œuvre
Grèves		de développement durable



NORD et SUD – Fonctionnement Elaboration du CR

2023-2024	DATE	Lieu
Conseil des parents Nord - Elections	lundi 2 décembre 2024 18h00 à 20h00	MARIE DU 11 ^e Salle du Conseil
Conseil des parents Sud - Elections	mercredi 4 décembre 2024 18h00 à 20h00	MARIE DU 11 ^e Salle du Conseil
Conseil des parents Nord	lundi 10 février 2025 18h00 à 19h30-20h00	MAIRIE DU 11 ^e ou VISIO
Conseil des parents Sud	mardi 11 février 2025 18h00 à 19h30-20h00	MAIRIE DU 11 ^e ou VISIO
Conseil des parents Sud	lundi 28 avril 2025 18h00 à 19h30-20h00	MAIRIE DU 11 ^e ou VISIO
Conseil des parents Nord	mardi 29 avril 2025 18h00 à 19h30-20h00	MAIRIE DU 11 ^e ou VISIO



Election
d'un.e ou plusieurs Président.e.s
du Conseil

Election d'un.e ou plusieurs Président.e.s du Conseil

Parmi les représentant.e.s titulaires des parents



Présentation des acteurs de la petite enfance par la CASPE 11e 12e

Autre acteur de la Petite enfance

Médiation familiale

La médiation familiale propose aux personnes en conflit au sein de la famille - tels que conflits et séparations conjugales, conflits parents ados, grands-parents privés de leurs petits-enfants, conflits transgénérationnels, un espace de parole et de prise de décision en présence d'un tiers, le médiateur familial.

C'est un temps pour apaiser les tensions, réfléchir ensemble à des solutions mutuellement acceptables.

Un médiateur familial diplômé d'État de la Maison des Familles et des Cultures-Fondation OPEJ Paris 11e propose lors de permanence, un entretien d'information gratuit sur la médiation familiale pour évaluer la pertinence de la mise en place d'une médiation en fonction de votre situation.

Permanences sur rendez-vous

Les entretiens de médiation familiale ont lieu :

MAIRIE du 11e

les mardis de 9h00 à 12h00 en cliquant <u>ici</u> https://mairie11.paris.fr/pages/une-mediation-familiale-en-mairie-29228

FONDATION OPEJ LA MAISON DES FAMILLES ET DES CULTURES

3 Villa du Clos de Malevart

75011 Paris

Tél: 01 43 57 11 01

maisondesfamilles@fondation-opej.org







mairie Onze Paris

Merci